

Rapport sur les obligations durables

20
23



**Entreprendre
un avenir plus durable
maintenant**



Table des matières

- 3** Survol
- 4** Sommaire du Cadre de référence des obligations durables
- 6** Sommaire des émissions
- 8** Utilisation des fonds et impacts
- 10** Exemples de projets
- 11** Hypothèses clés des indicateurs d'impacts et actifs admissibles
- 12** Rapport indépendant de mission d'assurance limitée

Nos principes ESG témoignent de notre engagement en faveur du développement durable et de l'équilibre entre les intérêts des différentes parties prenantes de la société

Les considérations environnementales, sociales et relatives à la gouvernance jouent un rôle clé dans nos décisions opérationnelles et d'affaires. En 2019, notre conseil d'administration a adopté une série de principes de développement durable qui inspirent tant notre approche que nos actions. Ces principes visent à faire en sorte que la Banque soit alignée sur les meilleures pratiques et démontrent notre engagement en faveur du développement durable et de l'équilibre entre les intérêts des différentes parties prenantes de la société.

En 2021, la Banque a de nouveau rehaussé ses engagements environnementaux en fixant un objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) avec des objectifs intermédiaires d'ici 2050 pour ses activités d'exploitation ainsi que pour nos activités de financement. Cet engagement est aligné avec l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

En plus de son rôle actif dans diverses initiatives visant à réduire son empreinte environnementale, la Banque se distingue par les partenariats établis au fil des ans avec des organismes qui partagent un objectif commun de contribution au développement durable.

Pour en savoir plus sur les engagements et initiatives de la Banque, consulter le Rapport sur les avancées environnementales, sociales et de gouvernance, disponible sur bnc.ca/esg.

Utilisation des fonds – Vue d'ensemble au 31 octobre 2023¹

	Énergie renouvelable	Logement abordable	Accès aux services de base et essentiels	TOTAL
Montant total des fonds alloués aux actifs ou aux entreprises admissibles	2 211 371 097 \$ [†]	611 134 546 \$ [†]	443 523 657 \$ [†]	3 266 029 300 \$[†]
Allocation des fonds	68 % [†]	19 % [†]	13 % [†]	100 %[†]
Montant total des fonds non alloués	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$[†]
Montant total des obligations durables en circulation				3 266 029 300 \$²

Conformément aux engagements de la Banque à allouer l'ensemble des fonds sur une période de 18 mois, la totalité du produit provenant de l'émission des obligations durables de la BNC a été allouée aux actifs ou aux entreprises admissibles à l'émission et demeure allouée en totalité en date du 31 octobre 2023. La Banque confirme que l'utilisation des fonds des obligations durables est conforme au Cadre de référence des obligations durables BNC².

Depuis 2019, la BNC a émis des obligations durables destinées à financer ou refinancer des projets qui contribuent aux objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ODD ONU).



¹ À moins d'indication contraire, tous les chiffres sont en dollars canadiens.

² Dans le contexte du Cadre de référence sur les obligations durables de la Banque Nationale du Canada, BNC a l'intention de maintenir un montant total d'actifs liés aux entreprises et aux projets admissibles qui est au moins égal au produit global de toutes les obligations durables émises par la BNC qui sont simultanément en circulation. Cette méthodologie, également connue sous le nom d'approche de portefeuille, implique que les actifs admissibles peuvent changer au fil du temps à mesure que certains d'entre eux arrivent à échéance et que d'autres sont ajoutés.

[†] Inclus dans le champ d'application de l'assurance limitée indépendante fournie par Deloitte LLP.

Sommaire du Cadre de référence des obligations durables

Les obligations durables de la BNC seront affectées au financement ou au refinancement de projets et d'organisations qui contribuent de manière crédible aux objectifs environnementaux (atténuation du changement climatique et adaptation, conservation des ressources naturelles, conservation de la biodiversité et prévention et contrôle de la pollution) ou qui cherchent à obtenir des résultats socio-économiques positifs pour les populations cibles. Dans le but d'émettre des obligations durables, la BNC a développé son Cadre de référence des obligations durables¹, qui a été évalué par Moody's Investor Services² sur la base d'une opinion de deuxième partie, qui prend en compte les quatre composantes clés des lignes directrices applicables aux obligations durables de l'ICMA³ ainsi que les recommandations sur les revues externes et le rapport d'impact.



Utilisation des fonds

Un montant égal au produit de chaque obligation durable de la BNC sera utilisé pour financer ou refinancer, en tout ou en partie, des entreprises et des projets admissibles en place et à venir, y compris les activités de la BNC qui s'inscrivent dans les catégories admissibles suivantes :

- › Énergie renouvelable
- › Efficacité énergétique
- › Prévention et contrôle de la pollution
- › Gestion durable de l'eau et des eaux résiduaires
- › Bâtiments durables
- › Transports à faible teneur en carbone
- › Logement abordable
- › Accès aux services de base et essentiels
- › Prêts aux petites et moyennes entreprises

Processus de sélection et d'évaluation des projets

- › Les membres des unités d'affaires de la BNC sont responsables de l'identification et de l'évaluation des projets et entreprises potentiellement admissibles qui appartiennent aux catégories admissibles conformément aux critères définis dans le cadre. Les projets et les entreprises admissibles sélectionnés par les secteurs d'affaires sont examinés par les responsables du programme Environnement, Social et Gouvernance (« ESG »). Dans le cadre de l'évaluation menant au processus de sélection des projets, les risques liés aux considérations environnementales, sociales ou de gouvernance et les mesures d'atténuation sont identifiés et examinés. Les responsables du programme ESG examineront les projets et programmes existants et futurs qui s'alignent sur les objectifs de développement durable de la BNC.
- › La BNC a établi un Comité des obligations durables (le « COD ») responsable de l'examen et de la sélection finale des prêts qui pourront être acceptés comme entreprises ou projets admissibles qui cadrent dans les catégories admissibles auxquelles le produit de l'émission d'obligation durable sera alloué. Le COD a le pouvoir de décision en dernier ressort sur la sélection des projets et l'allocation du produit des obligations durables BNC.
- › Pour les prêts aux petites et moyennes entreprises (PME) situées dans des zones économiques défavorisées, la BNC a établi une méthode quantitative de sélection des prêts par l'utilisation d'indicateurs économiques prédéfinis. De plus amples informations peuvent être obtenues en consultant la méthode de sélection des prêts économiques sociaux de la Banque qui sera disponible sur le site Internet de la BNC avant la première émission, incluant cette catégorie admissible.

¹ Banque Nationale du Canada, Cadre de référence des obligations durables 2022, en ligne :

<https://www.bnc.ca/content/dam/bnc/a-propos-de-nous/relations-investisseurs/fonds-propres-et-dette/2022/na-cadre-de-reference-obligations-durables-2022.pdf>

² Opinion de deuxième partie en 2022 de Moody, en ligne :

<https://www.bnc.ca/content/dam/bnc/a-propos-de-nous/relations-investisseurs/fonds-propres-et-dette/2022/na-opinion-seconde-partie-cadre-de-reference-obligations-durablesmoody-2022.pdf>

³ International Capital Markets Association, Sustainability Bond Guidelines, première publication en juin 2021, en ligne :

<https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2021-updates/Sustainability-Bond-Guidelines-June-2021-140621.pdf>

Sommaire du Cadre de référence des obligations durables

Gestion des fonds

- › La BNC a établi un Registre des obligations durables en relation avec les obligations durables émises par la BNC aux fins de l'inscription des entreprises et des projets admissibles et de l'allocation du produit net des obligations durables aux entreprises et projets admissibles. Le Registre des obligations durables contient des informations pertinentes pour identifier les obligations durables et les entreprises et projets admissibles qui s'y rapportent et constituent la base du rapport sur les obligations durables de la BNC.
- › Le produit des obligations durables émises par la BNC sera déposé dans les comptes de financement généraux de la BNC. Un montant égal au produit sera désigné en vue de l'allocation dans le Registre des obligations durables en accord avec ce cadre de référence.
- › La BNC a l'intention de maintenir un montant global d'actifs (c.-à-d. approche de portefeuille) se rapportant aux entreprises et projets admissibles au moins égal à la somme du produit net de toutes les obligations durables BNC simultanément en circulation. Cette méthodologie, également connue sous le nom d'approche de portefeuille, implique que les actifs admissibles peuvent changer au fil du temps à mesure que certains d'entre eux arrivent à échéance et que d'autres sont ajoutés. La Banque a pour objectif d'affecter ou de réaffecter la totalité des fonds dans un délai de 18 mois.

Rapport

- › Depuis la première émission d'obligations durables, la BNC a publié, et s'est engagée à publier, un rapport sur son site Internet. Le Rapport sur les obligations durables BNC sera mis à jour chaque année jusqu'à l'allocation complète des fonds et, par la suite, selon les besoins en cas de nouveaux développements.
- › Le Rapport sur les obligations durables BNC contiendra au minimum les renseignements suivants :
 - La confirmation que l'utilisation du produit de l'obligation durable est conforme au Cadre de référence des obligations durables BNC
 - Le montant du produit de l'émission alloué à chaque catégorie admissible
 - Un ou plusieurs exemples d'entreprises ou de projets admissibles financés, en totalité ou en partie, par le produit obtenu de l'émission d'obligations durables, y compris leurs renseignements généraux (brève description, lieu, degré d'avancement – construction ou exploitation)
 - Le solde du produit net non alloué
 - Des éléments pour le rapport d'impact en vertu du Cadre de référence avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs potentiels, tels que décrits dans le présent document

Sommaire des émissions

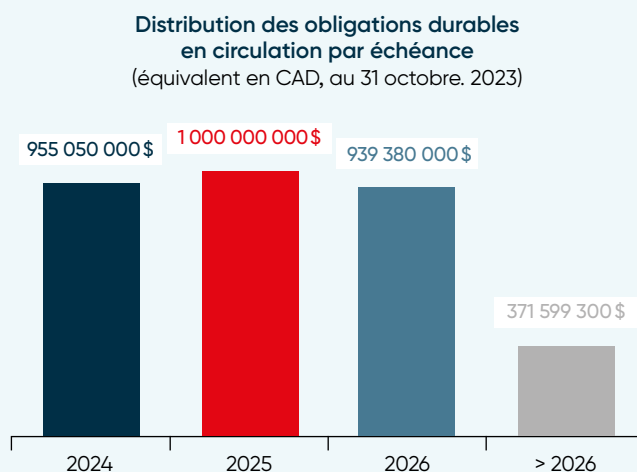
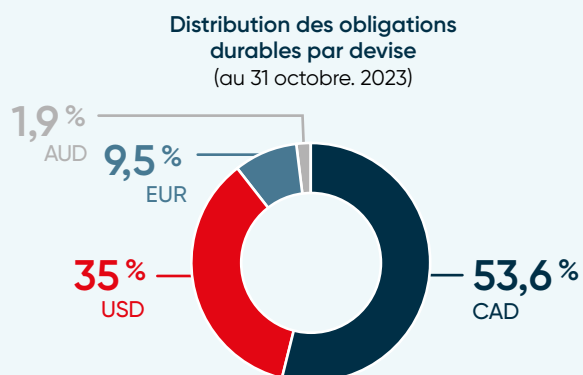
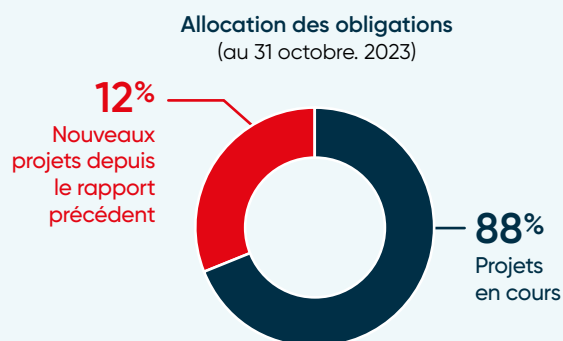
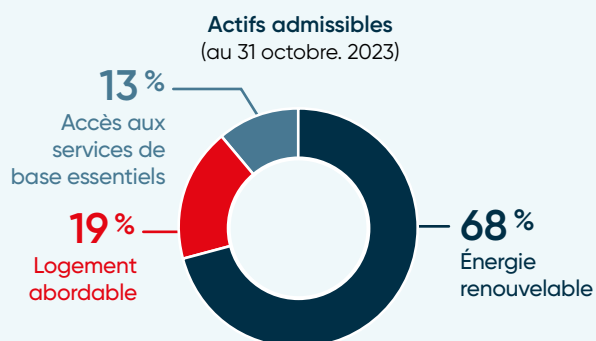
(au 31 octobre 2023)

Obligations durables émises et en circulation par la Banque Nationale du Canada

	Date d'émission	Devise	Terme	Montant émis (équivalent en CAD)	ISIN
EUR 40,000,000 12y CMS1010 Senior Notes	20 février 2019	EUR	12 ans	59 797 000 \$	XS1953930283
EUR 50,000,000 15y CMS1010 Senior Notes	1 ^{er} avril 2019	EUR	15 ans	75 375 000 \$	XS1964559576
EUR 40,000,000 15y Steepener Senior Notes	24 mai 2019	EUR	15 ans	60 432 000 \$	XS1999877043
EUR 20,000,000 Callable Fixed Rate Sustainable Notes	19 mars 2020	EUR	20 ans	31 142 000 \$	XS2138588319
U.S.\$750,000,000 0.550% Fixed-to-Fixed Rate Medium-Term Sustainable Notes	10 décembre 2020	USD	4 ans	955 050 000 \$	US63307A2M63
U.S.\$50,000,000 Callable Sustainable Notes	11 février 2021	USD	5 ans	63 430 000 \$	US63305LGH06
CAD 750,000,000 Fixed Rate Sustainable Notes	15 juin 2021	CAD	5 ans	750 000 000 \$	CA63306AGT75
AUD 12,000,000 Callable Zero-Coupon Sustainable Notes	15 octobre 2021	AUD	15 ans	11 017 200 \$	XS2395722510
AUD 12,000,000 Callable Zero-Coupon Sustainable Notes	17 novembre 2021	AUD	15 ans	10 990 800 \$	XS2407006118
U.S.\$100,000,000 Callable Sustainable Notes	17 novembre 2021	USD	5 ans	125 950 000 \$	US63305LJP94
AUD 13,000,000 Callable Zero-Coupon Sustainable Notes	27 janvier 2022	AUD	15 ans	11 649 300 \$	XS2434704479
AUD 30,000,000 Callable Zero-Coupon Notes Sustainable	17 mars 2022	AUD	15 ans	27 957 000 \$	XS2454874012
EUR 20,000,000 Callable Fixed Rate Sustainable Notes	5 mai 2022	EUR	20 ans	27 000 000 \$	XS2474191520
EUR 20,000,000 Callable Fixed Rate Sustainable Notes	31 mai 2022	EUR	8 ans	27 122 000 \$	XS2482875197
CAD 1,000,000,000 Fixed Rate Sustainable Notes	1 ^{er} novembre 2022	CAD	3 ans	1 000 000 000 \$	CA63306AHK57
EUR 10,000,000 8 Year EUR-CMS Steepener Sustainable Linked Notes	6 mars 2023	EUR	8 ans	14 532 000 \$	XS2593669174
EUR 10,000,000 12 Year EUR-CMS Steepener Sustainable Linked Notes	17 mai 2023	EUR	12 ans	14 585 000 \$	XS2621748248
TOTAL				3 266 029 300 \$	

Sommaire des émissions





(au 31 octobre 2023)



Utilisation des fonds et impacts

(au 31 octobre 2023)






Catégories admissibles	ODD ONU	Types d'actifs admissibles	% d'actifs admissibles	Indicateurs d'impacts retenus
Énergie renouvelable	 	Énergie éolienne Énergie solaire Énergie hydroélectrique à petite échelle	68 %	Production d'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique : <ul style="list-style-type: none"> › Nombre de fermes éoliennes (23) › Nombre de fermes solaires (103) › Nombre de projets visant la production d'énergie hydroélectrique à petite échelle (6) › Capacité totale installée de 1 772 MW¹ › Réduction ou évitement des émissions de gaz à effet de serre (GES): équivalent de 844 337 tonnes de dioxyde de carbone¹
Logement abordable	 	Accès à un logement abordable et adéquat	19 %	Les projets de logement abordable et adéquat aident à offrir des logements abordables de qualité pour des ménages à faible revenu – ou revenu modeste – et pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. <ul style="list-style-type: none"> › Nombre de bâtiments (229) › Nombre d'unités (7 028)

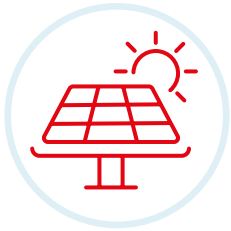
¹ Pour calculer les retombées des fonds d'obligations durables de la BNC alloués à l'énergie renouvelable, la part du prêt de la BNC de chaque projet a été appliquée ainsi que la portion de la part du prêt à laquelle les fonds ont été alloués. Il est possible que les valeurs de la capacité installée totale et des émissions annuelles totales de gaz à effet de serre ne soient pas comparables aux valeurs publiées dans les rapports précédents en raison de l'ajout de la part du prêt de la BNC de chaque projet dans la méthodologie de calcul.

Utilisation des fonds et impacts

(au 31 octobre 2023)

Catégories admissibles	ODD ONU	Types d'actifs admissibles	% d'actifs admissibles	Indicateurs d'impacts retenus
Accès aux services de base et essentiels	  	Santé		<p>Les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) assurent des services accessibles, continus et de qualité à la population de leur région.</p> <ul style="list-style-type: none"> › CISSS/CIUSSS (2) (Nombre moyen de lits par CISSS/CIUSSS: 2 494)
		Centres de la petite enfance		<p>Les services de garde fournis par les centres de la petite enfance offrent des places à contribution réduite:</p> <ul style="list-style-type: none"> › Nombre de places – poupons: 2 879 › Nombre de places – total: 20 811 › Nombre de centres de la petite enfance: 314 <p>Les centres de la petite enfance doivent respecter certaines exigences en ce qui a trait à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement de l'enfant.</p>
		Services sociaux communautaires	13%	<p>Nombre de personnes bénéficiant d'une gamme de services offerts aux personnes dans le besoin (2 805)</p> <ul style="list-style-type: none"> › Fondation (2)
		Éducation		<p>L'éducation canadienne est en grande partie publique, et elle est financée et gérée par les gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux. Entre autres responsabilités, les centres de services scolaires et les commissions scolaires offrent des programmes éducatifs pour répondre aux besoins de la communauté scolaire, incluant les besoins en éducation spécialisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> › Centres de services scolaires et commissions scolaires (4) (Nombre moyen d'élèves par commission scolaire: 24 788) (Nombre moyen d'écoles par commission scolaire: 54) › Cégeps (2) Le cégep est un type d'établissement d'enseignement unique au Québec, qui offre une attestation ou un diplôme technique ou préuniversitaire d'études collégiales. (Nombre moyen d'étudiants par cégep: 3 824) › Universités (1) (Nombre moyen d'étudiants par université: 22 452)

Exemples de projets



Énergie renouvelable – Énergie solaire

La Banque a agi en tant que seul chef de file, arrangeur principal, banque émettrice, prêteur et agent administratif sur la facilité de crédit renouvelable pour la construction de 390 millions de dollars US et la facilité de lettre de crédit de 10 millions de dollars US en soutien du portefeuille de panneaux solaires communautaires de Nautilus Solar Energy. Les fonds fournissent à Nautilus un capital compétitif pour sa plateforme bien établie d'acquisition, de développement, de construction et de gestion d'actifs solaires, et continueront à propulser l'expansion de l'entreprise dans les principaux marchés solaires communautaires à travers les États-Unis. La facilité de construction financera environ 200 mégawatts (MW) de projets solaires communautaires dans le nord-est des États-Unis, au Colorado et au Minnesota. Les projets génèrent principalement des revenus auprès des résidents et des entités commerciales qui souscrivent à une partie de l'électricité produite par les projets, généralement à un tarif réduit par rapport à leurs tarifs d'électricité de détail locaux. En retour, les abonnés reçoivent des crédits sur leurs factures d'électricité pour leur part de l'électricité produite. Ces projets sont régis par des programmes législatifs étatiques conçus pour démocratiser l'accès aux avantages économiques et environnementaux de la génération solaire résidentielle, quelle que soit la situation de vie individuelle.



Énergie renouvelable – Énergie éolienne

La Banque a agi en tant qu'arrangeur principal mandaté et prêteur sur le financement de la construction du projet pour Traverse Wind Energy LLC, un projet éolien de 999 MW situé dans les comtés de Custer, Blaine et Kingfisher, Oklahoma. Invenergy a développé avec succès plus de 30 000 MW de projets en exploitation, en construction ou sous contrat, comprenant des projets éoliens, solaires, d'infrastructure de transmission et de production d'énergie à gaz naturel et de stockage d'énergie avancé. À pleine capacité, Traverse Wind produit environ 3,8 millions de mégawatts-heures (MWh) d'électricité par an, suffisamment pour alimenter 300 000 foyers.



Accès aux services de base et essentiels: services sociaux communautaires

La Banque a également soutenu le projet « Brancher pour innover » de Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR). Cet organisme met en œuvre des projets structurants afin de promouvoir, maintenir et soutenir la pérennité et les activités économiques, culturelles et sociales des milieux agricoles et périurbains. Dans le cadre de son objectif, la Municipalité délègue à DIHR la gestion des infrastructures d'un réseau de télécommunications par radiofréquences pour son territoire périurbain.

Hypothèses clés des indicateurs d'impacts

Les données d'impact pour chaque entreprise et projet admissible ont été recueillies à partir de sources accessibles au public et sont présentées sur une base globale pour protéger la confidentialité des clients de la BNC.

Lorsqu'aucune information n'est accessible au public pour tout projet ou entreprise admissible, l'impact rapporté pour ce projet ou entreprise est nul.

Lorsque le solde d'un prêt de la BNC pour un projet est nul, alors que les facilités de crédit existent toujours, les données d'impact demeurent incorporées aux données d'impact agrégées.

Si le portefeuille des projets et entreprises admissibles est plus important que le montant du produit collecté de l'émission des obligations durables de la BNC, les données d'impact sont agrégées pour tout le portefeuille des projets et entreprises, et ensuite rapportées au prorata.

À moins d'indication contraire, tous les chiffres sont en dollars canadiens.

Avis important et mise en garde à propos des déclarations prospectives

L'information présentée dans ce rapport était correcte à la date indiquée. Toute information peut être modifiée ou mise à jour sans préavis. La Banque n'assume aucune responsabilité ou obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations contenues dans ce document, que ces déclarations soient affectées par les résultats de nouvelles informations, des événements futurs ou autre. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera faite en ce qui concerne l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce rapport. Aucune responsabilité quelle qu'elle soit n'est ou ne sera acceptée par la Banque pour toute perte ou tout dommage découlant de ou en relation avec l'utilisation ou la confiance accordée aux informations contenues dans ce rapport.

Les renseignements contenus dans ce rapport sont présentés à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre visant l'achat ou la souscription de tout titre ou instrument de la Banque ou de l'une de ses filiales, ou ne font partie d'une telle offre ou sollicitation. Ils ne constituent pas une recommandation ou une invitation à conclure toute activité d'investissement. Aucune partie de ce rapport ne doit constituer la base de quelque contrat, engagement ou décision d'investissement que ce soit. Les offres de vente, les ventes, la sollicitation d'offres d'achat ou d'achats de titres émis par la Banque ou l'une de ses filiales ne peuvent être faites ou conclues que conformément aux documents d'offre appropriés préparés et distribués conformément aux lois, règlements, règles et pratiques du marché des juridictions dans lesquelles ces offres, sollicitations ou ventes peuvent être faites. Des conseils professionnels doivent être recherchés avant toute décision d'investir. Ce rapport ne doit pas être distribué ni utilisé par toute personne ou entité dans toute juridiction où une telle distribution ou utilisation serait interdite par la loi ou les règlements.

Ce rapport et les renseignements qui y sont contenus n'ont pas fait l'objet d'un audit. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte ») a effectué une mission de certification pour un certain nombre d'indicateurs de rendement clés de la Banque, lesquels ont été marqués du symbole Δ tout au long du présent rapport. Seuls ces indicateurs de rendement clés de la Banque marqués du symbole ont fait l'objet de la mission de certification, les autres renseignements fournis dans le présent rapport n'étaient donc pas visés par la mission de certification. [Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'étendue des travaux de Deloitte, veuillez vous reporter à la page 12 du présent rapport.]

Certaines déclarations faites dans ce rapport sont des déclarations prospectives et sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard des objectifs, des cibles, des projections ou des attentes de la Banque en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser (incluant celles relatives à l'atteinte de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 pour ses propres activités d'exploitation ainsi que pour ses activités de financement et la transition vers une économie faible en carbone), l'affectation du produit des obligations durables de la Banque, les exemples de projets et l'impact estimé associé aux obligations durables en circulation de la Banque. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les porteurs de titres de la Banque à comprendre la vision, la stratégie, les cibles et objectifs de la Banque relativement au développement durable et aux avancées environnementales, sociales et de gouvernance, et plus particulièrement quant au Cadre de référence des obligations durables 2022¹ et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont fondées sur nos attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles et font l'objet d'incertitude et de risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque. Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance financières ne soient pas réalisés. La Banque met en garde les investisseurs que ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs mentionnés ci-dessous ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Notre capacité à atteindre nos objectifs, nos priorités et nos cibles en matière de développement durable et d'avancées environnementales, sociales et de gouvernance (incluant ceux relatifs à la réduction des gaz à effet de serre liés aux propres activités de la Banque ainsi que sa consommation d'énergie, l'atteinte de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 pour ses propres activités d'exploitation ainsi que pour ses activités de financement et la transition vers une économie faible en carbone) repose sur un certain nombre d'hypothèses et est assujettie à un certain nombre de facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres, la difficulté à identifier des actifs ou des entreprises admissibles et le risque que ces actifs ou entreprises admissibles ne soient complétés qu'en partie, qu'ils ne soient pas complétés du tout dans un délai spécifique, ou qu'ils ne produisent pas les résultats initialement prévus ou anticipés par la Banque, les changements climatiques, incluant les risques physiques et liés à la transition vers une économie faible en carbone et la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (y compris nos employés, nos clients, nos fournisseurs, les communautés dans lesquelles nous faisons affaire et d'autres agents de changements importants); la disponibilité d'information complète et de haute qualité relativement aux gaz à effet de serre et d'autres données de tiers; la capacité de la Banque à développer des indicateurs pour suivre efficacement nos progrès; le développement et déploiement de nouvelles technologies et de produits durables; la capacité de la Banque à identifier les occasions liées au climat ainsi qu'à évaluer et à gérer les risques liés au climat; la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités; les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la capacité de la Banque à recruter et à retenir le personnel clé dans un environnement concurrentiel pour les talents; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie, sur les conditions de marché ou sur les perspectives de la banque, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements.

De plus, les hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes utilisées pour développer nos hypothèses et estimations et suivre nos avancées, considérées comme raisonnables au moment de la préparation de ce rapport, peuvent s'avérer inexacts par la suite. Bon nombre de ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de celles utilisées par d'autres, de celles que nous pourrions utiliser à l'avenir ou qui pourraient être ultérieurement imposées par les autorités gouvernementales ou d'autres autorités en la matière. Ces évolutions et changements pourraient affecter les hypothèses et les estimations que nous utilisons, et pourraient affecter la comparabilité des informations et des données entre les industries ou les entreprises et d'une période de divulgation à une autre ainsi que notre capacité à atteindre nos objectifs, nos priorités, stratégies, engagements et objectifs en matière de développement durable.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2023 de la Banque et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

¹ Banque Nationale du Canada, Cadre de référence des obligations durables 2022, en ligne : <https://www.bnc.ca/content/dam/bnc/a-propos-de-nous/rerelations-investisseurs/fonds-propres-et-dette/2022/na-cadre-de-reference-obligations-durables-2022.pdf>

MD BNC, BANQUE NATIONALE DU CANADA, BANQUE NATIONALE et le logo de la BANQUE NATIONALE sont des marques déposées de la Banque Nationale du Canada.

© Banque Nationale du Canada, 2024. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant

À l'intention du conseil d'administration de la Banque Nationale du Canada

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard de l'assertion de la direction, présentée à la page 3 du *Rapport sur les obligations durables 2023* (le « Rapport »), de la Banque Nationale du Canada (la « Banque »), selon laquelle le produit provenant des émissions d'obligations durables énumérées à la page 6 du Rapport a été déboursé pour le financement ou le refinancement d'actifs ou d'entreprises admissibles (l'« information sur l'objet considéré ») au 31 octobre 2023. (L'« assertion de la direction »).

Responsabilités de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'information sur l'objet considéré conformément au Cadre de référence des obligations durables 2022 de la Banque (le « cadre de référence ») et de la préparation de l'assertion de la direction. La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'information sur l'objet considéré et de l'assertion de la direction qui sont exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur l'assertion de la direction, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance (l'« ISAE ») 3000, *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques*. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons cette mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'affirmation de la direction ne comporte pas d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre des procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et d'autres procédures) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les procédures comprennent également l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par la Banque du cadre de référence aux fins de la préparation de l'information sur l'objet considéré. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives dans l'assertion de la direction, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre mission comprend notamment les procédures suivantes :

- Prise de renseignements auprès de la direction de la Banque, y compris les responsables de la gouvernance, de l'administration et de la présentation de l'information à l'égard des obligations durables.
- Acquisition d'une compréhension de la conception des structures, systèmes, processus et contrôles principaux utilisés pour la gestion, la comptabilisation et la présentation de l'information à l'égard de l'objet considéré.
- Rapprochement des montants déboursés avec les documents comptables et validation de l'admissibilité de l'actif ou de l'entreprise dans le contexte du cadre de référence (pour un échantillonnage limité).
- Examen des incohérences significatives entre la communication et la présentation de l'information sur l'objet considéré dans le Rapport et les travaux sous-jacents réalisés.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable réalisée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable. Ainsi, nous n'exprimons pas une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur la question de savoir si l'assertion de la direction donne une image fidèle dans tous ses aspects significatifs.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie définies dans les règles ou le code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou services connexes*, laquelle exige du cabinet qu'il conçoive et mette en place un système de gestion de la qualité, et qu'il en assure le fonctionnement, y compris des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'assertion de la Banque selon laquelle le produit provenant des émissions d'obligations durables énumérées à la page 6 du Rapport a été déboursé pour le financement ou le refinancement d'actifs ou d'entreprises admissibles au 31 octobre 2023 ne donne pas une image fidèle dans tous ses aspects significatifs.

Objectif de l'assertion

L'assertion de la direction a été préparée afin d'aider la Banque à déterminer si l'information sur l'objet considéré est conforme au cadre de référence, tel qu'il est présenté dans le Rapport. Par conséquent, l'assertion de la direction pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Montréal, Québec

Le 8 avril 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121501